Du 1er Décembre 2023 au 31 mars 2024,
la Coop IDEAL lance une grande opération :

# Grain'ES

## L'ÉPARGNE SOLIDAIRE QUI NOURRIT LES PROJETS D'ICI !

## Le saviez-vous ?

AVEC NOTRE ÉPARGNE,
NOUS POUVONS SOUTENIR
DIRECTEMENT DES PROJETS
D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
ET L'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ
SUR NOTRE TERRITOIRE.

**Entreprises, associations, particuliers, à nous de semer !**

# Aujourd'hui, que finance notre épargne ?

Aujourd'hui, toute personne disposant d'épargne peut soutenir directement et concrètement des projets sur son territoire. Cibler notre épargne c'est choisir des projets locaux qui correspondent à nos valeurs.

# Investissez dans une Grain'ES

La Coop IDEAL lance une opération de collecte de capital pour soutenir des projets de développement local du 1er décembre 2023 au 31 mars 2024.

# C'est quoi la Coop IDEAL ?

Située à Prinquiau (44), IDEAL est une coopérative qui mutualise depuis 1994 des compétences au service de la transition écologique sur le territoire du Nord-Ouest de la Loire-Atlantique.

**154**
**Sociétaires :** particuliers, associations, entreprises, fédérations, ONG, collectivités.

**1M€ de CA**
**Son activité est en croissance de 28% entre 2021 et 2022**

**25**
coopérateurs utilisent les services mutualisés

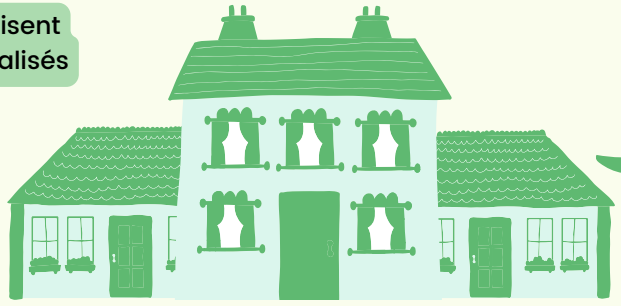

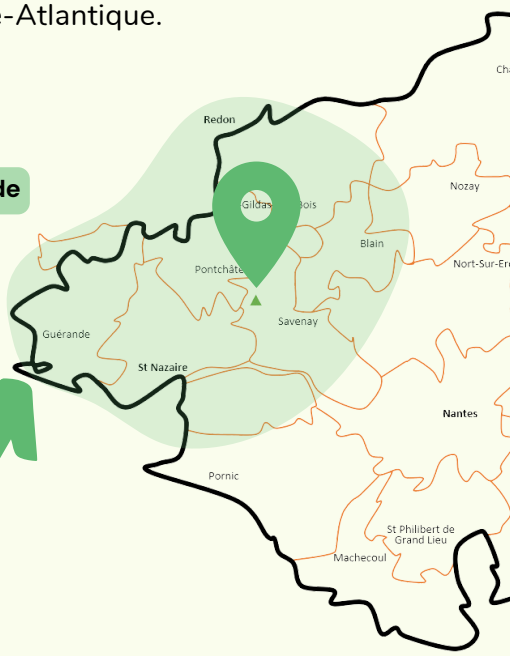


# Une Grain'ES de génie ?

Nous sommes fiers de contribuer au soutien d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire qui font la promotion de l'emploi durable en milieu rural, avec des activités et des projets porteurs d'espoir, basés sur des solutions écologiques et sociales utiles aux citoyennes et citoyens du territoire.

La Coopérative IDEAL a déjà réalisé des projets exceptionnels grâce à des citoyen·es engagé·es comme vous. En travaillant ensemble, nous avons soutenu des initiatives environnementales, créé des emplois durables et développé des solutions pour un avenir plus écologique et plus solidaire.

- Une épicerie solidaire à Guenrouet
- Une ferme à Campbon
- Une ferme à Donges
- Et de nombreux soutiens de part sa mutualisation d'activités à des associations locales

## C'est pourquoi nous souhaitons soutenir le projet de réhabilitation du pôle d'activité économique, sociale et environnementale du Point du Jour à Savenay.

# Les activités du Point du Jour c'est

**800t** d'objets valorisés par an

**55 000** Visiteurs par an et 250 scolaires accueillis

**11** Partenaires : Associations, entreprises, collectivités

**17 000m²** dédiés à l'economie sociale et solidaire

**40** Salarié·es mobilisés par l'activité dont 30 en parcours d'insertion sociale et professionnelle

**Avec...**

- La Recyclerie Nord Atlantique : une boutique et un centre de valorisation
- Un espace de confection de Paniers Bio, 35000 paniers/an
- Une Plateforme de réemploi de matériel médical pour la solidarité internationale
- Une Plateforme de compostage (végèterie)

## La réhabilitation de la Recyclerie représente un investissement total de 642 000€.

Les banques ont accordé un prêt de 480 000€ et la SCI du Point du Jour, propriétaire du site, a mobilisé ses fonds propres à hauteur de 62 000€. Cependant, il reste encore **100 000€** à trouver pour atteindre l'objectif de financement de ces travaux. Cette réhabilitation vise à la **rénovation thermique et fonctionnelle de la boutique historique de la Recyclerie** Nord Atlantique, de son centre de valorisation et des locaux sociaux qui **accueillent une quarantaine de salarié·es et bénévoles et alimente les recycleries de Blain, Nort-Sur-Erdre et Drefféac.**

**642 000€**

## Comment est réparti le financement global du projet ?

**350 000€** : Isolation, bardage et reprise de la charpente de la boutique et du centre de valorisation
**132 000€** : Mise aux normes de l'ensemble des réseaux d'eau et d'électricité et assainissement
**160 000€** : Création de locaux sociaux et maçonnerie

## A quoi serviront les Grain'ES ?

**100 000€**

**Pour la boutique et le centre de valorisation**

## Qui finance le projet ?

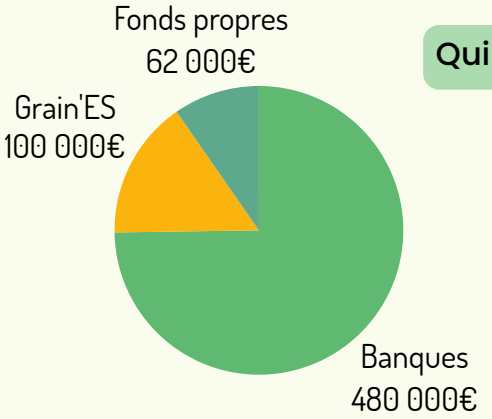


Ces travaux permettront une meilleure performance écologique et offriront un plus grand confort aux travailleurs et visiteurs du site. En dépassant les 100 000€ collectés, nous pourrons également commencer la solarisation du site !

# Pour contribuer, plantons des Grain'ES !

La Coop IDEAL collecte l'épargne solidaire pour orienter son utilisation vers des projets d'économie sociale et solidaire tels que la réhabilitation du bâtiment de la Recyclerie.

## COMMENT VOUS POUVEZ CONTRIBUER : DEUX MOYENS, UN OBJECTIF

### Titre Participatif

**500** Titres disponibles

**100€** valeur nominale

**2%** rémunération (taux fixe)

Les +

Investissement à moyen terme : restitution à 7 ans
2% de rémunération (taux fixe)

Les -

Capital bloqué sur la période
Pas de droit de vote dans la Coop IDEAL

### Part Sociale

**76,22€** montant de la part sociale

Les +

Devenez sociétaire : votre voix compte à l'Assemblée Générale et dans les projets de la Coop IDEAL.
Capital libre, récupérez vos parts quand vous le souhaitez.
Investissement à long terme en renforçant le capital social de l'entreprise.
Pas de limite de souscription.

Les -

Non rémunérée

# Un titre participatif Grain'ES ... kesaco ?

- Les titres participatifs sont des **obligations** que peuvent émettre des établissements publics ou des sociétés coopératives.
- Comptablement, ce sont des **quasi fonds propres** (fonds bloqués pendant une durée longue mais les souscripteurs ne sont pas associés de la structure, ils n'ont pas de pouvoir de décision).
- **La rémunération est fixe** et/ou variable (souvent en fonction des résultats de la structure). Dans notre cas, et pour simplifier la gestion le taux est fixe.
- Il est possible de souscrire des Titres Participatifs ET/OU des Parts Sociales de la Coopérative IDEAL. **Aucune de ces souscriptions ne sont des dons.**

## POUR SOUSCRIRE UN TITRE ET/ OU UNE PART


**55 La Moutonnière, 44260 Prinquiau**
**02 40 56 60 00**
**secretariat@coop-ideal.org**
**www.coop-ideal.org**

55, la Moutonnière
44260 PRINQUIAU
Tel : 02 40 56 60 00
Fax : 02 40 56 64 08
secretariat@coop-ideal.org

# PART SOCIALE – PERSONNE MORALE
# DEMANDE DE QUALITÉ D'ASSOCIÉ(E)-COOPERATEUR(-TRICE)

Je soussigné(e)
*Prénom, NOM :*
*Fonction :* de
*L'organisation :*
Adresse :

Sollicite, auprès du Conseil d'Administration de la Société IDEAL, Société Anonyme Coopérative au capital variable, ayant son siège social à la Moutonnière à Prinquiau en Loire Atlantique, inscrite au Registre du Commerce de St Nazaire sous le n° B 395 366 271 en date du 10 juin 1994 :

La qualité d'Associé(e) coopérateur(-trice) de ladite société.

J'ai pris bonne note, au travers des discussions préalables avec les responsables de ladite Société et consultation des statuts, que ma candidature, si elle est retenue par le conseil d'administration, doit être ratifiée par une Assemblée Générale des Sociétaires.

Si la qualité d'Associé(e) m'est accordée, j'envisage de souscrire part(s) sociale(s) à 76,22 € représentant un capital de **€.** J'ai pris bonne note que ce capital est libérable dès acceptation de ma candidature.

Fait à

Le

Signature :

SA coopérative à capital variable
RCS Saint Nazaire
SIRET 39536627100033
APE/NAF 8899B

55, la Moutonnière
44260 PRINQUIAU
Tel : 02 40 56 60 00
Fax : 02 40 56 64 08
secretariat@coop-ideal.org

# PART SOCIALE – PERSONNE PHYSIQUE
# DEMANDE DE QUALITÉ D'ASSOCIÉ(E)-COOPERATEUR(-TRICE)

Je soussigné(e)

Nom, Prénom:

Adresse:

Mail :

Profession,

Sollicite, auprès du Conseil d'Administration de la Société IDEAL, Société Anonyme Coopérative au capital variable, ayant son siège social à la Moutonnière à Prinquiau en Loire Atlantique, inscrite au Registre du Commerce de St Nazaire sous le n° B 395 366 271 en date du 10 juin 1994 :

La qualité d'Associé(e) coopérateur(-trice) de ladite société.

J'ai pris bonne note, au travers des discussions préalables avec les responsables de ladite Société et consultation des statuts, que ma candidature, si elle est retenue par le conseil d'administration, doit être ratifiée par une Assemblée Générale des Sociétaires.

Si la qualité d'Associé(e) m'est accordée, j'envisage de souscrire part(s) sociale(s) à 76,22 € représentant un capital de **€.** J'ai pris bonne note que ce capital est libérable dès acceptation de ma candidature.

**Fait à**

Le

Signature :

SA coopérative à capital variable
RCS Saint Nazaire
SIRET 39536627100033
APE/NAF 8899B

# TITRE PARTICIPATIF

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2023-2024

## GRAIN'ES

L'Epargne Solidaire qui nourrit les projets d'ici

Société émettrice : IDEAL
Siège social : 55 la moutonnière , PRINQUIAU
RCS : Saint-Nazaire B 395 366 271

Emission de 500 titres participatifs de valeur nominale de 100 euros chacun, émis au pair, décidée par le Conseil d'Administration du 10 novembre 2023.
Les titres seront rémunérés de la façon suivante :
-partie fixe : intérêts annuels de 2 % sur 100 % de la valeur nominale du titre

Date d'ouverture de la souscription le 1er décembre 2023 et date de fermeture le 31/03/2024
Les titres seront remboursés in fine au bout de 7 ans au porteur.

**Personne physique**

Je soussigné(e)
demeurant à

Adresse:
téléphone:
Courriel :

**Personne morale**

Structure :
Nom Prénom :
Agissant en qualité de :
Adresse :

Téléphone:
Courriel :

Déclare souscrire à

.....
(en chiffres et en lettres) titres participatifs de valeur nominale de 100 euros chacun, de l'émission ci-dessus visée pour un montant total de.....

euros
A l'appui de ma souscription, je verse la somme de
.....
..... ..... euros (en chiffres et en lettres), montant intégral de mes engagements (à régler par chèque à l'ordre de COOP IDEAL)

Fait à , le

_____

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de ...(en toutes lettres) titres participatifs »
** Ce document sera contresigné à réception par la direction de La Coopérative IDEAL et vous sera retourné.
**Ce bulletin sera à garder sans limite de durée.**

SA COOPERATIVE à capital variable

# Titres GRAIN'ES 2023

## LES TITRES PARTICIPATIFS

Textes: articles L228-36 (modifié par la loi n°2001-264 du 17 juillet 2001) et L 228-37 du code de commerce et D.242-1 à D-242-7 du décret du 23,03,1967

**Définition**: Il s'agit d'une catégorie de valeurs mobilières créée par la loi n°83-1 du 03janvier 1983, valeur mobilière réservée aux seules sociétés par action appartenant au secteur public ou aux sociétés anonymes coopératives. Il a été entendu par la loi précitée du 17 juillet 2001 aux sociétés coopératives constituées sous la forme à responsabilité limitée.

**Finalité**: Les titres participatifs permettent de renforcer les fonds propres des coopératives, sans modifier la structure du capital et lui permettre de se développer (acquisition immobilière, développement nouveaux services). Le plan comptable les inscrit en classe 1 (16) comme les obligations.

**Régime fiscal de la rémunération:**

. **pour le souscripteur :** la rémunération relève du régime des revenus de capitaux mobiliers applicables aux obligations et titres assimilés. Le porteur peut donc opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

**. pour la société** : La rémunération est une charge financière de l'exercice, déductible du résultat.

**Rémunération :**

| | Part fixe |
|---|---|
| Partie fixe sur 100% de la valeur nominale | 2% |

L'épargne Solidaire qui nourrit les projets d'ici !